

Arrêté de composition de la Commission Médicale d'Établissement

Décision N° 11/2020

VU les dispositions des articles R6144-3 et R6144-3-2 à R.6144-6 du Code de la Santé Publique,
Vu le Décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à la commission médicale d'établissement dans les établissements publics de santé,
VU le Décret n°2011-117 du 27 janvier 2011 relatif à la commission médicale d'établissement dans les établissements publics de santé,
VU le Décret n°2011-669 du 14 juin 2011 relatif à la composition de la commission médicale des établissements publics de santé et certaines instances de l'AP de Paris,
VU le Décret n°2013-841 du 20 septembre 2013 modifiant les dispositions relatives à la commission médicale d'établissement et aux transformations des établissements publics de santé et à la politique du médicament dans les établissements de santé,
VU le règlement intérieur portant composition et fonctionnement de la CME du CHIC Unisanté+ (CME des 8/09/2011 et 17/06/2015),
VU les élections des représentants des collèges 3, 4 et 5 à la CME (scrutins des 15/10/2015 et 6/11/2015),
VU la nomination de Mme BOESCH en qualité de chef du pôle Urgences et Services Médico-Techniques en date du 29/02/2016,
VU la nomination de M. le Dr NESSER en qualité de chef du service d'UNV- Neurologie en date du 16/01/2017 en remplacement de M. le Dr BELAU,
VU la démission de ses fonctions de Chef du Service de Pédiatrie-Néonatalogie présentée par M. le Dr LEGAGNEUR en date du 9/02/2017,
VU la nomination de M. le Dr HATAHET en qualité de Chef du Service de Pédiatrie-Néonatalogie à compter du 10/02/2017 et son passage de membre élu à membre de droit de la CME nécessitant son remplacement en qualité de représentant des PH non chefs de pôle et non chefs de service par M. le Dr TANNOUS (2^{ème} suppléant), le Dr POP, premier suppléant ayant quitté l'Établissement pour mutation à c/ du 01/01/2017,
VU la nomination de M. le Dr TELLAROLI en date du 19/03/2018 en tant que chef de service de la Cardiologie en remplacement de M. le Dr HAMMADI,
VU la démission de M. le Dr WEIDNER à compter du 01/04/2018 et son remplacement en qualité de représentant des PH non chefs de pôle par le Dr MAKHA (3^{ème} suppléant)
Vu la nomination de M. le Dr WAGENHEIM en qualité de Chef de Service des Urgences Adultes en date du 16/04/2018 et son remplacement en qualité de représentant des Practiciens Contractuels par Mme le Dr WCIORKA (1^{ère} suppléante),
VU le décès en date du 13/06/2018 de Mme le Dr CLAUSSNER et son remplacement par le Dr Christophe GRANGE à compter du 18/06/2018,
Vu la nomination de Mme le Dr MOEHREL en qualité de chef de pôle de la filière gériatrique suite à la mutation de M. le Dr MUSSEL en date du 01/09/2018 ;
Vu la nomination de Mme GUNTHER en qualité de Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins suite au départ de M. KRATZ au 03.09.2018 ;
Vu le départ de Mme le Dr WEBER en date du 01/10/2018 ;
Vu la nomination de Mme le Dr WATREMEZ en qualité de chef de Service du SSR en date du 01/11/2018 ;
Vu le départ à la retraite au 01/04/2019 de M. le Dr SMYKOWSKI, Chef du Service de stomatologie ;
Vu la nomination de Mme CLAUDEL en date du 27/03/2019 en tant que titulaire du CTE et de Mme Rosette RICHERT (suppléante) suite au renouvellement du CTE à l'issue des élections professionnelles de Décembre 2018 ;
VU la démission de M. le Dr HAJEK à compter du 01/08/2019 et son remplacement en qualité de représentant des praticiens contractuels ou attachés par Mme VELTER (4^{ème} suppléant) ;
VU le départ de M. le Dr WAGENHEIM à compter du 01/11/2019 ;
VU la nomination de Mme le Dr GRANGE-GELLE en qualité de chef de service des urgences adultes à titre temporaire à compter du 01/11/2019 ;
VU le départ en retraite de M. le Dr CLAUSSNER en date du 01/01/2020 ;
VU la démission de la chefferie de service de Mme le Dr NIEDERLENDER et la nomination de M. le Dr SEIFERT en qualité de chef de service à compter du 04/05/2020
VU les départs de Mmes les Drs QUIRING et HOFFMANN en date du 01/09/2020 ;
VU le départ de Mme le Dr BONA en date du 24/09/2020 ;
VU le départ de M. le Dr TANNOUS en date du 01/10/2020 ;

La Commission Médicale d'Établissement du Centre Hospitalier InterCommunal Unisanté+ est composée comme suit :

I) Les Chefs de pôle d'activité clinique ou médico-technique
(membres de droit de la CME)

5 Chefs de Pôle

1) M. le Dr Bernard TELLAROLI	Chef du Pôle de Médecine (Chef des services de pneumologie et Cardiologie USIC)
2) M. le Dr Michel LEGAGNEUR	Chef du Pôle Femmes-Enfants
3) M. le Dr Salim JABAHI	Chef du Pôle de Chirurgie (Chef du service de chirurgie générale et digestive)
4) Mme Anne BOESCH	Chef du Pôle Urgences et services Médico- techniques (Chef du Service de Pharmacie)
5) Mme le Dr Marie-Christine MOEHREL	Chef du Pôle Filière Gériatrique (Court Séjour Gériatrique)

II) Les Chefs de Service (structures internes)
(membres de droit de la CME – règlement intérieur : CME du 8/09/2011)

13 Chefs de Service (non Chefs de Pôle)

1) Mme le Anne-Marie Dr BAUER-QUIRIN	Chef de Service HDJ gériatrique, Consultation mémoire, EMG
2) M. le Dr Patrick NESSER	Chef du service d'UNV/Neurologie
3) M. le Dr Mohamed BENBIH	Chef du Service de Laboratoire
4) M. le Dr N'djoku DARABU	Chef du Service d'ORL
5) M. le Dr Rami Dr FARHAT	Chef du Service de Radiologie
6) Mme le Dr M-Claude GRANGE-GELLE	Chef du Service de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique Chef du Service des Urgences Adultes
7) M. le Dr Michel ROMAC	Chef du Service de Gynécologie-Obstétrique
8) M. le Dr Tobias SEIFERT	Chef du service de Médecine Gériatrique
9) M. le Dr Morlaye SANO	Chef du Service d'Anesthésie-USC
10) Mme le Dr Rositsa CHALAKOVA	Chef des services d'Hépatogastroentérologie et médecine polyvalente
11) M. le Dr Pierre WEBERT	Chef du service de rééducation cardiaque
12) M. le Dr Riad HATAHET	Chef du Service de Pédiatrie-Néonatalogie
13) Mme le Dr Paule WATREMEZ	Chef du Service SSR

III) Représentants des Praticiens Hospitaliers (non Chefs de Pôle et non chefs de service) – collège 3

10 Praticiens Hospitaliers titulaires

1) M. le Dr André ERKEL	PH à temps plein en G.O.
2) Mme le Dr Iris SAGGIOTTO-SPEZIA	PH à temps plein au S.U.
3) M. le Dr Maher DALATI	PH à temps plein en Pédiatrie-néonatalogie
4) M. le Dr Didier NOEL	PH à temps plein en Pneumologie
5) M. le Dr Mohamed HABIB	PH à temps plein en Pédiatrie-néonatalogie
6) M. le Dr Christian ZIX	PH à temps plein en Pédiatrie-néonatalogie
7) M. le Dr Christoph SCHUSTER	PH à temps plein en Chirurgie orthopédique et traumatologique
8) M. le Dr Paul MAKKA	PH à temps plein réduit au S.U.
9) M. le Dr Christophe GRANGE	PH à temps plein au S.U.
10) M. le Dr Claude BOSC	PH à temps plein au S.U.

IV) Représentants au total des Praticiens contractuels et praticiens attachés – collège 4

5 Praticiens Contractuels ou attachés

1) Mme le Dr Alexandra WCIORKA	Praticien contractuel à temps plein en pneumologie
2) Mme Catherine BROUANT	Praticien attaché à temps partiel en stérilisation
3) Mme Laurence VELTER	Praticien attaché à temps partiel en pharmacie
4)	
5)	

V) Représentants des sages-femmes – collège 5

2 sages-femmes

1) Mme Amandine ARANDA
2) Mme Patricia RODAK

VI) Représentants des Internes de spécialité et de médecine générale
(modification tous les semestres)

1 interne de spécialité

1)	
-----------	--

1 interne de médecine générale

1)	
-----------	--

La CME du CHIC UNISANTE+ est donc composée de 33 membres désignés.

Quorum :

- pour la CME nouvellement recomposée dont l'ordre du jour sera notamment l'élection du président et du vice-président, le quorum est fixé à plus de la moitié des membres, soit 19 membres présents.
- Pour les CME suivantes (ne comptant plus ce point à l'ordre du jour), le quorum sera atteint lorsque plus du tiers des membres sera présent, soit 12 membres présents.

Lorsque ce quorum ne peut être atteint une 2e convocation est faite à 3 jours d'intervalle; l'avis est alors émis quel que soit le nombre des membres présents.

Siégeront avec voix consultative :

1° Le président du directoire ou son représentant ;

2° Le président de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
(Madame Myriam GUNTHER);

3° Le praticien responsable de l'information médicale, s'il n'est pas membre de la CME ;

4° Le représentant du comité technique d'établissement, élu en son sein (Madame Catherine CLAUDEL désignée titulaire lors du CTE du 27/03/2019) ;

5° Le praticien responsable de l'équipe opérationnelle d'hygiène, s'il n'est pas membre de la CME (Geneviève BOURGON).

Des personnalités extérieures ou des professionnels de santé compétents sur des questions inscrites à l'ordre du jour et dont l'expertise est utile au bon déroulement des travaux de la commission peuvent être appelés à intervenir en séance.

Fait à FORBACH, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur,



Isabelle CAILLIER

Annexes :

1) Fonctions de suppléant

Article R6144-4 du Code de la Santé Publique :

Lorsqu'un membre titulaire démissionne ou cesse d'appartenir à la catégorie ou à la discipline qu'il représente en cours de mandat, il est remplacé par le suppléant de la même catégorie ou de la même discipline qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

Les fonctions des nouveaux membres prennent fin à la date à laquelle auraient cessé celles des membres qu'ils remplacent.

En l'absence d'autre membre suppléant dans la catégorie ou la discipline considérée, il est aussitôt pourvu au remplacement du membre suppléant devenu titulaire, dans des conditions prévues par le règlement intérieur de l'établissement.

2) Les suppléants

A) Représentants des Praticiens Hospitaliers (non Chefs de Pôle et non chefs de service) – collège 3

Scrutin du 15/10/2015 (1^{er} tour)

Suppléant n°1 : Docteur Christian POP (mutation dans un autre Etablissement à c/ du 01/01/2017)	20 voix
Suppléant n°2 : Docteur Rafik TANNOUS Nommé titulaire en remplacement de M. le Dr HATAHET à c/ du 10/02/2017	19 voix
Suppléant n°2 Docteur Paul MAKA Nommé titulaire en remplacement de M. le Dr WEIDNER à c/ du 03/04/2018	18 voix
Suppléant n°3 Docteur Christophe GRANGE Nommé titulaire en remplacement de Mme le Dr CLAUSSNER à c/ du 18/06/2018	17 voix
Suppléant n°4 Docteur Claude BOSG Nommé titulaire en remplacement de M. le Dr TANNOUS à c/ du 01/10/2020	16 voix

Scrutin du 6/11/2015 (2^{ème} tour)

Suppléant n°6 : Docteur Nathalie TOTTOLI	10 voix
Suppléant n°7 : Docteur Fouad YACOUB	9 voix Plus âgé que le Dr MELKI
Suppléant n°8 : Docteur Lazhari MELKI	9 voix
Suppléant n°9 : Madame Marie GILLMANN/BUSCIGLIO Retraite à c/ du 01/01/2019	8 voix Plus âgée que le Dr HAMMADI
Suppléant n°10 : Docteur Mohamed HAMMADI	8 voix

B) Représentants au total des Praticiens contractuels et praticiens attachés – collège 4

Suppléant n°1 : Mme le Dr Alexandra WCIORKA Nommée titulaire en remplacement de M. le Dr WAGENHEIM à c/ du 16/04/2018	14 voix
Suppléant n°2 : Mme Catherine BROUANT Nommée titulaire en remplacement de Mme le Dr WEBER à c/ du 01/10/2018	12 voix (plus âgée que Mme le Dr WATREMEZ)
Suppléant n°3 : Docteur Paule WATREMEZ Nommée chef de service SSR à c/ du 01/11/2018	12 voix
Suppléant n°4 : Mme Laurence VELTER Nommée titulaire en remplacement de M. le Dr HAJEK à c/ du 01/09/2019	11 voix

B) Représentant des sages-femmes – collège 5

Suppléante n° 1 : Mme Marie-Anne HUG Retraite au 1^{er} juillet 2018	9 voix
Suppléante n° 2 : Mme Aline BRENNSTUHL	8 voix

**C) Représentants des Internes de spécialité et de médecine générale
(modification tous les semestres)****1 interne de spécialité**

--	--

1 interne de médecine générale

--	--

Le représentant suppléant du comité technique d'établissement est :

Madame Rosette RICHERT désignée lors du CTE du 27/03/2019.